



Finances et Conseil du Trésor

RAPPORT ANNUEL

2022-2023

Finances et Conseil du Trésor
RAPPORT ANNUEL 2022-2023

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

ISBN 978-1-4605-3055-9 (version imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-3057-3 (PDF : version française)
ISSN 2368-4429 (version imprimée bilingue)
ISSN 2368-4445 (PDF : version française)

Imprimé au Nouveau-Brunswick | 23-00672 | 2023

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

Du ministre à la lieutenant-gouverneure

L'honorable Brenda L. Murphy

Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Finances et du Conseil du Trésor pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Rapport respectueusement soumis par



L'honorable Ernie L. Steeves
Ministre

De la sous-ministre au ministre

L'honorable Ernie L. Steeves Ministre des Finances et du Conseil du Trésor

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère des Finances et du Conseil du Trésor pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Rapport respectueusement soumis par



Cheryl Hansen
Sous-ministre

TABLE DES MATIÈRES

Lettres d'accompagnement	3
Message du ministre.....	5
Message de la sous-ministre	6
Priorités du gouvernement.....	8
Faits saillants.....	9
Mesures de rendement.....	10
Survol des activités du ministère	14
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants.....	15
Services généraux.....	15
Bureau du contrôleur.....	16
Bureau du dirigeant principal des ressources humaines	18
Administration du revenu.....	21
Bureau du chef de l'information.....	22
Gestion de la trésorerie et Politique fiscale	25
Affaires budgétaires et financières	26
Renseignements financiers.....	27
Résumé des activités de dotation	28
Résumé des projets de loi et des activités législatives.....	30
Résumé des activités liées aux langues officielles.....	33
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	35
Rapport sur la Loi <i>sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	50

MESSAGE DU MINISTRE

La dernière année a été fort fructueuse pour notre gouvernement, et ce, malgré les nombreux défis que nous avons dû relever dans la foulée de la pandémie. Heureusement, le Nouveau-Brunswick a conservé une saine assise financière, un objectif qui figure d'ailleurs parmi les priorités de notre gouvernement depuis cinq ans.

Nous avons pris des décisions avisées en pensant à la population actuelle du Nouveau-Brunswick, mais aussi aux générations à venir. Nous avons présenté à l'Assemblée législative douze projets de loi, notamment afin de réduire les taux d'imposition sur le revenu des particuliers et d'impôt foncier provincial, d'accorder aux gouvernements locaux plus de souplesse pour fixer l'impôt foncier et d'éliminer la taxe provinciale sur le carbone.

Le dossier des relations de travail continue de progresser, et nous avons signé de nouvelles conventions collectives avec 17 unités de négociation. Je suis particulièrement reconnaissant envers les équipes de négociation pour leur professionnalisme, leur dévouement et leur collaboration afin d'en arriver à ces résultats.

Grâce à des programmes comme GNB Mosaïk et Avenir GNB, nous cherchons à offrir aux nouveaux arrivants et à la prochaine génération de Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises des possibilités d'apprentissage expérientiel au sein de la fonction publique.

Le budget 2022-2023 intitulé *Poursuivre sur la voie de la réussite* fait état d'une autre nette augmentation des dépenses dans les principaux secteurs prioritaires que sont les soins de santé, l'éducation et le logement, ce qui s'ajoute aux investissements records dans les infrastructures énoncés dans le budget d'immobilisations.

J'en profite pour remercier le personnel du ministère des Finances et du Conseil du Trésor pour les efforts et la diligence qui ont abouti à ces réalisations. L'approche *Une équipe, un GNB* nous a permis de consolider notre viabilité financière pour les années à venir.

Je vous invite à consulter le rapport annuel 2022-2023 qui présente plus en détail les activités menées au Ministère au cours de la dernière année. Je me réjouis à l'idée de découvrir tout ce que nous pourrons accomplir, ensemble à l'avenir.



L'honorable Ernie L. Steeves

Ministre des Finances et Conseil du Trésor

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE

Selon moi, une de nos plus grandes réalisations en 2022-2023, au ministère des Finances et du Conseil du Trésor, est liée à l'étendue et à la grande portée de notre travail. Notre rôle central, qui se traduit par des activités diversifiées et une grande capacité à changer les choses pour la population du Nouveau-Brunswick, se veut un grand privilège et vient avec beaucoup de responsabilités.

À bien des égards, notre tâche consiste à investir; investir dans nos gens, nos programmes et nos services et dans l'avenir de notre province. Il s'agit d'un engagement qui se répercute sur l'ensemble de nos projets et mesures, et qui n'est possible qu'en adoptant une approche collaborative omniprésente, *Une équipe, un GNB*.

Au cours de la dernière année, cette approche a fait partie intégrante de notre réussite et de notre croissance, y compris notre orientation axée sur l'apprentissage continu et le partage du savoir. Nous avons donné des formations structurées à plus de 1 100 membres du personnel dans divers domaines, allant de la gestion de projet à la stratégie de contenu; nous avons élaboré et présenté une série d'apprentissages spécialisés sur la santé mentale qui s'est ajoutée à notre offre croissante pour favoriser la santé et le mieux-être du personnel; et nous avons offert 93 cours dans le cadre de la mise en œuvre de notre solution pluriannuelle de planification des ressources organisationnelles (PRO).

Notre collaboration en vue d'atteindre un but commun transparait tout autant dans les efforts que nous déployons tous les jours pour améliorer les services essentiels destinés à la population et aux entreprises. Nous avons déposé des projets de loi afin de réduire les taux d'imposition sur le revenu des particuliers et d'impôt foncier provincial, et avons offert un allègement de l'impôt foncier à des milliers de propriétaires d'immeubles locatifs résidentiels et d'immeubles non résidentiels admissibles pour compenser les récentes augmentations de l'impôt foncier découlant des hausses de l'évaluation. Nous avons supervisé les modifications apportées à la *Loi sur l'impôt foncier* dans le but de vendre des propriétés pour non-paiement d'impôt et de permettre aux acheteurs d'améliorer leurs propriétés plus rapidement. De plus, nous avons accordé le certificat de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises à plus de 100 entreprises de sorte que nous avons encouragé les résidents et résidentes du Nouveau-Brunswick à investir dans nos petites entreprises, les corporations de développement économique communautaire et les associations.

Afin de mieux soutenir les organismes sans but lucratif de la province, nous dirigeons l'élaboration de la Politique sur le financement des subventions aux organismes sans but lucratif, cette politique multi ministérielle se traduira par un processus de subvention simplifié pour cet important secteur.

Grâce à la mise en place de notre programme GNB Mosaïk, nous avons facilité l'embauche de nouveaux arrivants pour les ministères et organismes gouvernementaux. Les efforts que nous déployons pour offrir des occasions d'emploi intéressantes et faire rayonner le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) en tant qu'employeur de choix s'étendent au programme Avenir GNB qui couvre l'ensemble de l'organisation; ce programme vise à soutenir la création de parcours professionnels permettant aux étudiants et étudiantes de niveau postsecondaire d'accéder à des possibilités d'apprentissage intégrées au travail dans la fonction publique.

Je suis extrêmement fière des réalisations de notre ministère cette dernière année, et de notre effectif dévoué dont la loyauté envers les projets et le soutien mutuel sont à la source de tous nos accomplissements. Je suis heureuse de partager avec vous le fruit de notre labeur collectif, et nous

sommes toujours déterminés à améliorer la vie de la population du Nouveau-Brunswick, jour après jour.

A handwritten signature in black ink that reads "Cheryl Hansen". The signature is fluid and cursive, with a large initial 'C' and a decorative flourish at the end.

Cheryl Hansen
Sous-ministre

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Au service des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois – Une équipe, un GNB

Une équipe, Un GNB est notre vision de l'organisation et une approche collaborative de travail. C'est notre voie vers l'avenir. Elle représente une fonction publique qui collabore dans l'ensemble des ministères, des professions et des services. Ensemble, nous apprenons, nous développons et nous nous adaptons. Nous découvrons aussi des moyens nouveaux et novateurs de faire les choses. Cette vision nous permet d'obtenir les résultats nécessaires aux gens du Nouveau-Brunswick. D'ailleurs, nous travaillons avec plus d'efficacité et d'efficacités que jamais.

Étant *Une équipe, un GNB*, nous améliorons la façon dont les ministères :

- Communiquons les uns avec les autres;
- Collaborent dans le cadre de projets importants;
- Favorisent la concentration des efforts et l'obligation de rendre compte.

Gestion de la stratégie et des opérations

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure aux services publics un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

Priorités du gouvernement

Notre vision pour 2022-2023 est celle d'un Nouveau-Brunswick dynamique et durable. Pour progresser vers la réalisation d'une telle vision, nous devons nous concentrer sur les priorités du gouvernement.

- Un secteur privé dynamisé ;
- Des communautés dynamiques et viables ;
- Un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant ;
- Des soins de santé publics fiables ;
- Une éducation de première classe ; et
- L'environnement.

FAITS SAILLANTS

Durant l'exercice financier 2022-2023, le ministère des Finances et du Conseil du Trésor (FCT) s'est concentré sur ces priorités gouvernementales par les moyens suivants :

- Offre d'une formation structurée à plus de 1 100 membres du personnel dans divers domaines comme la gestion de projet, la conception centrée sur la personne, l'amélioration des processus Lean Six Sigma, la gestion du changement, la stratégie de contenu, SharePoint Online et la rédaction de textes sur le Web;
- Achèvement du projet de modernisation de la vente de propriétés pour non-paiement d'impôt qui a donné lieu à la modification de la *Loi sur l'impôt foncier*, y compris la révision des échéances administratives, la capacité de vendre des propriétés pour non-paiement d'impôt à l'avenir de manière à récupérer des impôts fonciers impayés et le raccourcissement du délai de rachat de sorte que les acquéreurs pourront améliorer une propriété plus rapidement;
- Allègement de l'impôt foncier pour 8 362 propriétaires d'immeubles locatifs résidentiels (de quatre logements ou plus) et d'immeubles non résidentiels (les entreprises et industries) admissibles pour la somme totale de 28,4 millions de dollars pour compenser les récentes augmentations de l'impôt foncier découlant des hausses de l'évaluation;
- Approbation de 107 entreprises dans le programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises pour des projets totalisant plus de 28 millions de dollars, créant la possibilité d'accorder des crédits d'impôt de plus de 14 millions de dollars. Réalisation par l'Unité des vérifications de 531 vérifications restreintes annuelles du crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises;
- Dépôt de projets de loi afin de réduire les taux d'imposition sur le revenu des particuliers et d'impôt foncier provincial, assouplissement de la fixation de l'impôt foncier au profit des gouvernements locaux et élimination de la taxe provinciale sur le carbone;
- Élaboration et lancement d'une série d'apprentissages spécialisés sur la santé mentale qui comportait un volet axé sur les gestionnaires du personnel. Cinquante-huit cours ont été offerts, plus de 3 500 inscriptions effectuées;
- Lancement d'un programme intitulé GNB Mosaïk en réponse à la crise en Ukraine afin de faciliter l'embauche de nouveaux arrivants par le GNB. Occasion d'emploi pour 25 Ukrainiens au sein du GNB, et le programme a pris de l'ampleur, de sorte que 49 nouveaux arrivants ont été embauchés en tout;
- Présentation de 93 cours, plus de 210 heures de formation donnée aux utilisateurs finaux de la solution de PRO.

MESURES DE RENDEMENT

Résultat n° 1 : Planification des ressources organisationnelles

Le projet de planification des ressources organisationnelles (PRO) est une mesure pluriannuelle du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) axée sur les secteurs d'activité des ressources humaines et de la paie, des services financiers et de l'approvisionnement. Le projet a été établi pour :

- Introduire des processus opérationnels communs,
- Mettre en œuvre une solution technologique partagée (Oracle Fusion),
- Introduire des approches communes en matière de gestion de l'information.

La PRO est mise en œuvre par étapes dans les ministères et les organismes, les districts scolaires et les collèges communautaires. Le projet doit prendre fin en 2024.

Pourquoi est-ce important?

Pendant plusieurs années, le GNB a reconnu la nécessité d'avoir une seule solution de PRO. Au début de la pandémie de COVID en mars 2020, il a été difficile de recueillir les principaux renseignements sur l'effectif et l'information financière clé de l'ensemble du gouvernement. Il a fallu extraire l'information de divers systèmes, procéder à une saisie et à des rajustements manuels, et y consacrer des heures de travail de la part du personnel.

Connaître de tels problèmes durant une période critique a montré l'importance pour les fonctionnaires d'avoir accès à des renseignements précis et à jour, tout en veillant à ce que les têtes dirigeantes aient des renseignements fiables pour prendre des décisions.

Rendement général

Six phases ont été mises en œuvre avec une transition pour appuyer les opérations. La transition d'un projet aux opérations a présenté des difficultés et des possibilités d'amélioration que les équipes cherchent à mieux définir. Le GNB paie actuellement au moyen de la nouvelle solution les fournisseurs de la partie 1, le personnel des deux collèges communautaires, de l'Assemblée législative et de deux ministères.

Mesures ou projets entrepris pour atteindre ce résultat

Plusieurs organisations ont transféré d'autres activités vers la nouvelle solution. Cela comprend le paiement des fournisseurs (comptes créditeurs) du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB), du New Brunswick Community College (NBCC) et de l'Assemblée législative (mise en œuvre en novembre 2022). De nouveaux processus et une solution permettant de surveiller les coûts de projets ont été mis en place et en œuvre au ministère des Transports et de l'Infrastructure et au ministère de la Justice et de la Sécurité publique durant l'automne 2022. Les membres de la partie 1, le CCNB et le NBCC sont maintenant dotés de nouveaux processus et d'une solution permettant de surveiller et de comptabiliser les immobilisations.

Des activités clés ont été effectuées, comme la formation et la mise à l'essai de deux phases :

- Certaines fonctions liées à la planification et à la budgétisation pour les membres de la partie 1, le CCNB et le NBCC.
- Les ressources humaines, la paie et les dépenses pour les membres de Service Nouveau-

Brunswick et de Kings Landing qui étaient auparavant payés par l'intermédiaire du système de paie JD Edwards.

L'équipe de la PRO a dirigé des groupes de travail, tenu une série d'ateliers pour établir comment la future solution pourrait fonctionner et mené des essais et offert une formation de nature étendue. La planification des déploiements au cours de la future année (après 2023) a aussi été réalisée de concert avec les têtes dirigeantes de toutes les organisations relevant de la portée, et le travail a été entrepris sur les huit prochaines versions.

Résultat n° 2 : Politique sur le financement des subventions aux organismes sans but lucratif

FCT a dirigé l'élaboration de la Politique sur le financement des subventions aux organismes sans but lucratif, en collaboration avec divers ministères. La politique a pour but de définir des attentes claires et cohérentes pour les ministères, et de les positionner pour qu'ils comprennent mieux les résultats que procurent les subventions versées à des organismes sans but lucratif (OSBL). Quand la politique sera pleinement mise en œuvre, le GNB aura une meilleure vue d'ensemble des subventions versées aux OSBL par le gouvernement provincial, y compris les niveaux et les répercussions des subventions versées par organisation, région et secteur.

Pourquoi est-ce important?

La mise en œuvre de cette politique vise à procurer les avantages suivants :

- Accent sur les retombées des subventions et une meilleure comptabilisation gouvernementale;
- Un accès à l'information plus facile pour les OSBL en quête de financement;
- Économie des coûts pour les OSBL et optimisation des ressources pour le gouvernement;
- Prise de décisions plus éclairées.

Rendement général

La politique a été mise à l'essai auprès de trois ministères (Éducation postsecondaire, Formation et Travail, Société de développement régional et Tourisme, Patrimoine et Culture) afin de peaufiner les critères et les processus avant le lancement prévu à l'été 2023. Après la mise en œuvre, la politique fera l'objet d'une révision tous les deux ans, et modifiée au besoin, en collaboration avec les ministères qui versent des subventions aux OSBL et en fonction des commentaires des parties prenantes.

Mesures ou projets entrepris pour atteindre ce résultat

La Division des affaires budgétaires et financières sera responsable de superviser le processus et de dresser un rapport sommaire annuel de haut niveau qui sera soumis à la sous-ministre des FCT.

Pendant la mise à l'essai de la nouvelle politique, plusieurs documents d'accompagnement ont été rédigés en vue de réussir le déploiement dans le reste des ministères du GNB, y compris une foire aux questions (FAQ), des lignes directrices et des gabarits pour consigner les données; tous ces documents ont été présentés durant les sessions d'information ministérielles.

Après l'exercice financier 2023-2024, la Division des affaires budgétaires et financières évaluera les résultats globaux de la mise en œuvre de la politique afin de vérifier si le processus se déroule comme prévu.

Résultat n° 3 : Avenir GNB

Le programme Avenir GNB est une mesure pangouvernementale qui soutient la création de parcours formels permettant aux étudiants et étudiantes de niveau postsecondaire d'accéder à des possibilités d'apprentissage expérientiel utiles et intégrées dans la fonction publique. Il s'agit d'un programme créé pour la communauté étudiante et par celle-ci.

Pourquoi est-ce important?

Le programme Avenir GNB a été créé pour attirer des personnes dans la fonction publique et bien les entourer. Par l'intermédiaire du programme, on présente aux étudiantes et étudiants les avantages de mener une carrière dans la fonction publique, en plus de mettre en valeur les occasions intéressantes qui s'offrent à eux dans la province. Avenir GNB va au-delà de la promotion du GNB en tant qu'employeur de choix, le programme influe sur la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick.

Rendement général

Depuis son lancement en mai 2021 et au cours de sept sessions, Avenir GNB a permis d'embaucher plus de 150 stagiaires dans 15 différents ministères du GNB. Les cohortes sont diversifiées, avec environ 65 personnes étudiantes étrangères jusqu'à maintenant.

Le programme a bien ciblé les pénuries de main-d'œuvre au sein de l'organisation. La médecine vétérinaire des grands animaux est un exemple : à cause de la pénurie de ces spécialistes dans la province, les responsables du programme ont repéré deux cohortes dans le domaine et ils leur ont présenté l'aspect concret d'Avenir GNB et le volet d'apprentissage expérientiel dans le but ultime d'employer les personnes une fois diplômées. Récemment, une des personnes diplômées a fait le saut, passant des études à un emploi à temps plein comme vétérinaire des grands animaux au sein du GNB.

Avenir GNB mise sur l'importance d'établir des partenariats solides avec les établissements, les employeurs et d'autres parties prenantes jouant un rôle à ce chapitre dans la province. La relation établie avec l'Institut de recherche, de données et de formation du Nouveau-Brunswick, par exemple, a donné lieu au déploiement de *Parcours vers les professions*, qui s'est tenu deux étés. Le programme, d'une durée de 13 semaines, offre aux stagiaires de niveau postsecondaire la chance de faire partie d'une équipe de recherche professionnelle afin d'approfondir des projets pertinents pour la province, tout en participant à des séances de formation expérientielle de préparation au travail. *Parcours vers les professions* procure aux stagiaires de vastes habiletés pratiques, car ces derniers se frottent à des sujets qui documentent leurs réflexions, et leur procurent une vision propre au Nouveau-Brunswick.

Avenir GNB apporte aux stagiaires des occasions d'apprentissage expérientiel précieuses, les aide à tisser des liens et fait ressortir les avantages de travailler pour la fonction publique provinciale. Dans les cohortes précédentes, les taux de rétention des personnes diplômées demeurent élevés; en effet, les anciens stagiaires perçoivent toujours le programme comme un atout précieux en aidant, à titre de mentors, les cohortes actuelles inscrites à Avenir GNB.

Mesures ou projets entrepris pour atteindre ce résultat

Avenir GNB jette un pont entre les étudiantes et étudiants, et les ministères provinciaux. Un formulaire de demandes comportant une date butoir et une liste des nouveaux stagiaires pour chaque session (automne, hiver et été) sont envoyés à l'ensemble du GNB. Les critères d'approbation reposent sur le type de possibilité offert, sur l'assurance qu'un mentor sera désigné pour accompagner les stagiaires et sur la validation que les tâches confiées sont intéressantes.

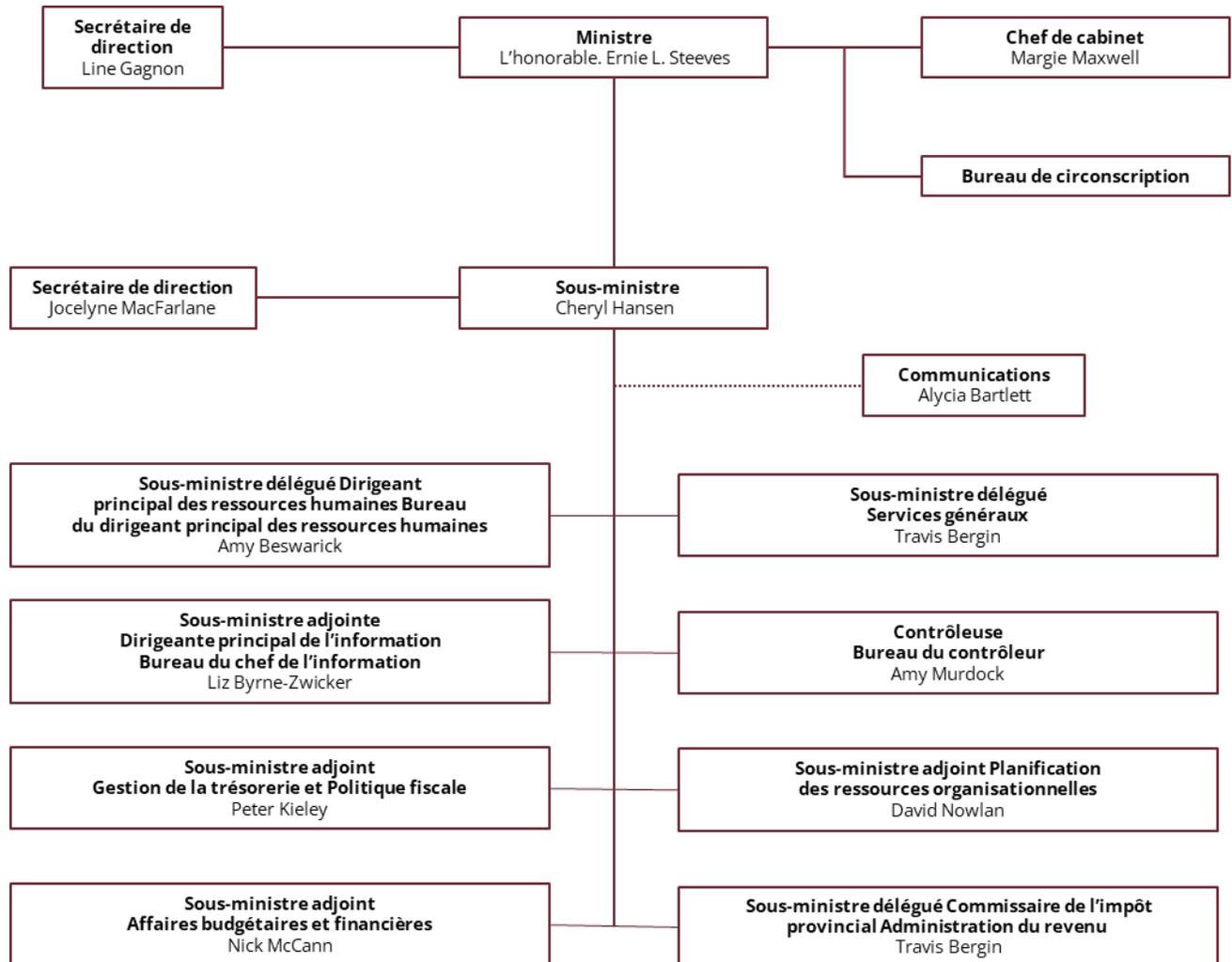
Les stagiaires sont accueillis par des représentants du ministère hôte et d'Avenir GNB. Leur apprentissage expérientiel débute dès que commence la session. Par l'intermédiaire d'Avenir GNB, les stagiaires participent à des rencontres individuelles, à des tables rondes, à des jumelages avec des spécialistes du GNB pour discuter de carrière et à diverses autres possibilités d'apprentissage.

Le programme est en évolution constante, les expériences des stagiaires faisant l'objet d'une évaluation lors de rencontres, et un sondage est mené après le stage afin de recueillir des commentaires et suggestions fort utiles aux fins d'amélioration.

SURVOL DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

Le ministère des FCT est un organisme central du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Il offre un soutien au pouvoir exécutif du gouvernement dans sa prise de décisions et fournit une orientation stratégique concernant les ressources humaines, les finances, les risques, la technologie et l'information du gouvernement aux ministères et aux organismes clients.

Le ministre des FCT est le président du Conseil du Trésor (comité du Cabinet), tandis que la sous-ministre est la secrétaire du Conseil du Trésor (comité du Cabinet).



VUE D'ENSEMBLE DES DIVISIONS ET FAITS SAILLANTS

SERVICES GÉNÉRAUX

Vue d'ensemble (mission, objectif, personnel)

La Division des services généraux est composée d'une équipe polyvalente qui fournit un soutien stratégique au Ministère ainsi qu'à plusieurs ministères et organismes internes et externes. La Division comprend la Direction des services généraux et l'Unité des services d'appui aux projets et de consultation.

La **Direction des services généraux** est composée de sept unités :

L'**Unité des services à la clientèle des ressources humaines** qui offre des conseils et un accompagnement à plusieurs ministères et organismes;

L'**Unité des services financiers et de la gestion des documents** qui offre des services de comptabilité, des conseils financiers, des analyses, ainsi que des services de surveillance financière et de production de rapports connexes à plusieurs ministères et organismes;

L'**Unité des politiques et des services de réglementation** qui fournit les services de coordination législative, d'élaboration de politiques et de planification, en plus de soutenir et de gérer la reddition de comptes auprès des organismes qui relèvent du ministre des FCT, y compris la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick (FCNB);

L'**Unité des communications internes** qui fournit une orientation et un soutien à FCT et au Bureau du Conseil exécutif (BCE);

L'**Unité de l'équipe de l'intranet du GNB** qui dirige l'élaboration d'un intranet organisationnel et d'un bureau de travail numérique moderne au sein de tous les ministères, y compris la formation et l'adoption d'une stratégie de contenu pangouvernementale;

L'**Unité des relations avec les organismes** qui est responsable de l'orientation stratégique et de la surveillance des organismes provinciaux exerçant des activités dans les secteurs du jeu, de l'alcool et du cannabis au détail. L'Unité a des responsabilités opérationnelles à l'égard de deux sociétés de la Couronne : la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) et la Société de gestion du cannabis (SFC). Cela comprend la gestion des ententes conclues avec deux fournisseurs de services de casino du secteur privé, la relation avec la Société de loterie de l'Atlantique (SLA); les ententes de partage des recettes issues des jeux de hasard avec les Premières Nations, ainsi que la gestion de l'accord conclu avec le fournisseur de services, Cannabis NB, pour l'exploitation du réseau de vente au détail du cannabis dans la province.

L'**Unité des services d'appui aux projets et de consultation (SAPC)** travaille avec les clients dans l'ensemble du GNB pour appuyer les projets prioritaires, renforcer les connaissances et la communauté dans les domaines de l'amélioration continue, de la conception centrée sur la personne, des services de consultation, de gestion de projet et de gestion du changement. Les SAPC ont aidé des clients du GNB à mener à bien plus de 120 projets du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. Les projets portaient sur divers domaines, comme les services de santé, les soins de longue durée, les dépenses en immobilisations et le logement.

Faits saillants

- Fourniture de formations structurées à plus de 1 100 membres du personnel dans

divers domaines, comme la gestion de projet, la conception centrée sur la personne, l'amélioration des processus Lean Six Sigma, la gestion du changement, la stratégie de contenu, SharePoint Online et la rédaction de textes sur le Web;

- Coordination de 85 mémoires au Conseil exécutif (MCE);
- Réception de 35 demandes en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*;
- Soutien au dépôt de 12 projets de loi à l'Assemblée législative;
- Participation à la première version du module des ressources humaines et de la paie dans Fusion, en tant qu'outil de PRO;
- Affichage de 90 concours;
- Début de la mise en œuvre des recommandations liées à la stratégie de communications internes pangouvernementale afin d'uniformiser les pratiques et de mobiliser l'ensemble de l'effectif;
- Mise en place ou modernisation de 15 sites intranet offrant à tous les membres du personnel du GNB des services internes et une communauté de pratique, y compris un centre d'orientation moderne, et ce, dans le but d'abaisser la dette technique et d'améliorer l'expérience numérique au sein de l'effectif;
- Publication de 70 reportages mettant en vedette des membres du personnel du GNB et réacheminement de plus de 50 autres récits provenant de communautés de la partie 1.

Indicateurs de rendement clés

- Le nombre de demandes d'accès à l'information qui sont traitées en 30/60 jours;
- Le nombre de rapports de projet réalisés et mis en œuvre; et
- Le nombre de membres du personnel formés en gestion de projet, en conception centrée sur la personne, en amélioration des processus Lean Six Sigma et en gestion du changement.

BUREAU DU CONTRÔLEUR

Vue d'ensemble (mission, objectif, personnel)

Le **Bureau du contrôleur** assure le leadership dans les services de comptabilité, de vérification interne et de consultation à diverses organisations gouvernementales afin de les encourager à gérer efficacement les ressources du gouvernement.

Le contrôleur est le directeur des services comptables et de la vérification interne du GNB. Il relève de la sous-ministre des FCT et doit en vertu de la *Loi sur l'administration financière* :

- contrôler le traitement de toutes les opérations comptables relatives au Fonds consolidé de la province et rendre compte des résultats de ces opérations au nom du ministre des FCT;
- fournir l'assurance que les systèmes de gestion, les procédures et les contrôles internes fonctionnent de manière économique et efficiente, et que les résultats des programmes

sont obtenus en conformité avec l'autorité législative en vigueur, ainsi que ses politiques, plans et règlements.

Le Bureau du contrôleur comprend la Section des services d'administration, la Section des services de comptabilité, la Section des systèmes comptables, d'établissement de rapports et d'information financière, et les Services de vérification et de consultation.

La **Section des services d'administration** comprend le contrôleur et le soutien administratif. Elle donne une orientation globale au Bureau dans l'exercice des responsabilités conférées par la loi au contrôleur. De plus, elle fournit les services de secrétariat et de gestion de l'information au Bureau.

La **Section des systèmes comptables, d'établissement de rapports et d'information financière** comprend deux unités : les services de comptabilité et d'information financière et les systèmes financiers aux entreprises.

Une responsabilité principale de l'**Unité des services de comptabilité et d'information financière** est l'établissement des états financiers consolidés annuels du GNB, dont la publication des deux volumes des comptes publics et de l'information supplémentaire sur la plateforme de données ouvertes de la province. L'Unité donne aussi des conseils en comptabilité aux ministères et organismes gouvernementaux; l'interprétation des nouvelles normes comptables et leur incidence sur le GNB et l'information pour les prospectus des émissions d'obligations du GNB.

L'**Unité des systèmes financiers aux entreprises** est responsable du fonctionnement courant des systèmes financiers gouvernementaux à l'aide desquels sont consignées les opérations indiquées dans les états financiers consolidés du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

L'**Unité des services de vérification et de consultation** aide le GNB à gérer les ressources publiques en fournissant divers services internes d'assurance et de consultation. Les projets sont axés sur l'optimisation des ressources par la détermination des possibilités de gains d'efficacité opérationnelle et des économies de coûts. Une aide est fournie aux ministères ayant trait à la détection des fraudes; à l'atténuation de risques, aux améliorations aux processus et à la conformité avec la législation et les politiques.

Faits saillants

- Préparation de l'information financière annuelle des comptes publics, volumes I et II;
- Gestion de l'adoption de cinq nouvelles normes comptables concernant, notamment, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les instruments financiers;
- Publication sur le portail de données ouvertes de rapports trimestriels sur les déplacements des cadres supérieurs;
- Préparation d'information financière à l'appui des mises à jour financières trimestrielles, en collaboration avec la Division des affaires budgétaires et financières et la Division de la gestion de la trésorerie et de la politique fiscale;
- Présentation de rapports et soutien au comité de vérification du gouvernement;
- Réalisation de vérifications du rendement à l'appui des priorités stratégiques;
- Participation à la Conférence annuelle des contrôleurs fédéraux, provinciaux et territoriaux;
- Accueil de la conférence des contrôleurs de l'Est;
- Participation au Conseil canadien des vérificateurs internes du secteur public.

Indicateurs de rendement clés

- Publication des états financiers annuels vérifiés au plus tard le 30 septembre, comme il est énoncé dans la loi.

BUREAU DU DIRIGEANT PRINCIPAL DES RESSOURCES HUMAINES

Vue d'ensemble (mission, objectif, personnel)

Le **Bureau du dirigeant principal des ressources humaines (BDPRH)** fournit l'orientation stratégique ainsi que le cadre de politiques, de programmes et de responsabilisation relatifs au recrutement, à la rémunération, au perfectionnement, à la sécurité, au mieux-être et à la gestion de l'effectif du GNB et la relation avec celui-ci.

Le BDPRH avise et appuie le Conseil du Trésor (comité du Cabinet) pour qu'il s'acquitte de ses responsabilités, pouvoirs et obligations prévus par la loi en tant qu'employeur des parties 1, 2 et 3 des services publics en vertu de la *Loi sur l'administration financière* et de la *Loi relative aux relations de travail dans les services publics*. De plus, il surveille les fonctions de gestion des ressources humaines (RH) au GNB.

De plus, le BDPRH avise et appuie le Conseil du Trésor (comité du Cabinet) et le secrétaire du Conseil du Trésor pour qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités, pouvoirs et obligations respectifs, prévus par la *Loi sur la fonction publique*. En outre, le BDPRH surveille les fonctions de recrutement et de perfectionnement des employés et employées au GNB, l'application du principe du mérite aux nominations, et l'intégrité des pratiques d'embauche.

La Division est structurée comme suit : la Direction des relations avec les employés, la Direction de la rémunération totale et des avantages sociaux, l'Unité des talents et du développement organisationnel et l'Unité de la sécurité et du mieux-être des employés.

La **Direction des relations avec les employés** est chargée de diriger toutes les activités de négociation collective et les activités syndicales-patronales provinciales avec les 25 unités de négociation dans les parties 1, 2 et 3 des services publics. La Direction est responsable des mesures d'adaptation en milieu de travail et de la gestion de l'incapacité au travail. La Direction est aussi responsable de l'arbitrage des griefs des employés syndiqués et non syndiqués; des exclusions des préposés à la gestion et à des fonctions confidentielles des négociations collectives; de la désignation des services essentiels en cas de grève et de la gestion des grèves. De plus, elle fournit, au besoin, des services de consultation et des conseils spécialisés au Conseil du Trésor et au Cabinet sur les questions liées aux relations de travail touchant la partie 4 des services publics et le secteur public général.

La **Direction de la rémunération totale et des avantages sociaux** est responsable des conditions d'emploi des gestionnaires et du personnel non syndiqué, des sous-ministres et du personnel ministériel. La Direction établit les systèmes et le cadre de classification des emplois pour les parties 1, 2 et 3 des services publics et mène des évaluations d'emploi et d'équité salariale. Elle est aussi responsable des plans de rémunération, de la rémunération et d'autres directives connexes (p. ex. les congés payés et non payés), et de la recherche gouvernementale et des renseignements organisationnels comme la masse salariale, la taille de l'effectif et l'absentéisme. Elle est chargée de la politique concernant les régimes de pension et les régimes d'avantages sociaux des employés. Les principales responsabilités comprennent la conception des régimes, la gouvernance, l'élaboration de politiques, les communications liées aux programmes, la gestion des fournisseurs et la supervision de l'administration.

L'Unité des talents et du développement organisationnel est responsable des politiques, des programmes et des processus de nomination à la fonction publique conformément à la *Loi sur la fonction publique*, dont la surveillance du principe du mérite et de l'intégrité des pratiques d'embauche. L'Unité est aussi responsable des politiques et des programmes dans leur ensemble pour favoriser une expérience positive de l'effectif, comme l'acquisition de talents, la dotation en personnel, et l'expérience des membres du personnel par le développement du leadership, la gestion du rendement, les langues officielles, ainsi que l'équité et la diversité au travail dans la partie 1 du GNB.

L'Unité de la sécurité et du mieux-être des employés est responsable de fournir une orientation stratégique organisationnelle dans les domaines de la sécurité et du mieux-être de l'effectif, de l'élaboration de politiques et de programmes, en plus d'offrir des conseils et des services de consultation d'experts. Les politiques et programmes en matière de santé et de sécurité visent à soutenir la conformité réglementaire et à réduire le nombre d'incidents en milieu de travail de sorte que le GNB est un milieu de travail sûr. Les programmes de mieux-être des employés sont axés sur le mieux-être professionnel, mental et physique de tous les membres du personnel. L'Unité vient appuyer stratégiquement les efforts déployés au GNB pour attirer de nouveaux talents et favoriser une expérience positive de l'effectif. L'Unité est aussi responsable de formuler des conseils au sujet de la politique liée au milieu de travail respectueux, de donner des formations, de fournir des ressources et des outils et de faire preuve de leadership quant aux plaintes déposées auprès de la sous-ministre des FCT dans les parties 1, 2 et 3 des services publics.

Faits saillants

- Élaboration d'un gabarit pour un programme pangouvernemental lié à la santé et à la sécurité qui sera utilisé par tous les ministères de la partie 1;
- Élaboration d'un programme provincial de protection respiratoire et établissement d'un contrat avec un fournisseur de services et d'équipements respiratoires destinés à l'ensemble des parties 1 et 2;
- Élaboration et lancement du programme La sécurité au premier plan renfermant les connaissances et les outils dont les gestionnaires du personnel du GNB ont besoin pour se conformer à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*;
- Collaboration avec le Bureau du conseiller provincial en matière de la sécurité (BCPS) et distribution d'un guide des mesures d'urgence. À ce jour, plus de 3 000 exemplaires du guide se trouvent sur les bureaux du personnel du GNB;
- Élaboration et lancement d'une série d'apprentissages spécialisés sur la santé mentale qui comportait un volet axé sur les gestionnaires du personnel. Cinquante-huit cours ont été offerts, plus de 3 500 inscriptions effectuées;
- Lancement de la politique Déconnexion du travail qui prône l'engagement du GNB à soutenir l'équilibre travail-vie personnelle, la santé mentale et le mieux-être de son effectif. Élaboration et lancement de la première stratégie du GNB en appui au mieux-être de l'effectif. La stratégie s'articule autour du mieux-être professionnel, physique et mental. Un plan de mise en œuvre triennal définit les objectifs;
- Offre d'un stage à 67 étudiants et étudiantes par la voie du programme Avenir GNB dans le but de les faire participer à l'apprentissage expérientiel au GNB en vue d'un futur emploi.

Présence des stagiaires aux ateliers de formation et aux tables rondes et établissement par eux de liens durables avec les mentors et les membres du personnel du GNB. Il s'agit d'un programme créé pour la communauté étudiante et par celle-ci;

- Lancement d'un programme intitulé GNB Mosaïk en réponse à la crise en Ukraine afin de faciliter l'embauche de nouveaux arrivants par le GNB. Occasion d'emploi pour 25 Ukrainiens au sein du GNB, et le programme a pris de l'ampleur, de sorte que 49 nouveaux arrivants ont été embauchés en tout;
- Fin d'un projet pilote visant à accroître le nombre de personnes ayant une déficience intellectuelle ou développementale à être embauchées au GNB. Le pilote avait pour but d'éliminer les entraves du processus d'embauche (y compris le jumelage emploi-travailleur et l'adaptation sur mesure) en plus de préparer les gestionnaires du personnel à créer des environnements de travail accessibles. Dans le cadre du pilote, neuf personnes ont été embauchées, et, à l'avenir, les meilleures pratiques seront intégrées dans toutes les pratiques d'embauche au GNB afin d'accroître ce nombre;
- Modification des pratiques d'embauche au GNB de sorte que la communauté des ressources humaines (RH) pourra pourvoir les postes vacants plus rapidement, soit : accorder aux ministères plus de latitude pour procéder à des nominations sans lancer de concours, abaisser les niveaux d'expérience requis pour les postes de niveau débutant (cadres et non-syndiqués) et supprimer l'exigence selon laquelle les entrevues doivent suivre un processus normalisé (entrevues axées sur le comportement);
- Nouveau lancement de la Politique sur le travail à distance et formation des gestionnaires du personnel sur la gestion des équipes en télétravail afin de multiplier les possibilités de travail à distance dans l'ensemble du GNB et ainsi rester dans la course sur le marché du travail actuel.

Griefs

La Direction des relations avec les employés est chargée de recevoir les renvois à l'arbitrage de griefs non réglés et de poursuivre le règlement de ces griefs ou, dans les cas où le grief demeure non réglé, de tenir une audience d'arbitrage. Le tableau suivant résume les activités d'arbitrage menées en 2022-2023.

	Renvois à l'arbitrage reportés des années antérieures	Nouveaux renvois à l'arbitrage	Retrait ou règlement d'un grief	Décisions rendues
Partie 1	233	109	61	5
Partie 2	360	108	34	3
Partie 3	298	114	136	5
Total	891	331	231	13

Indicateurs de rendement clés

- Taux de fréquence des accidents déclarés
- Moyenne de jours perdus par demande d'indemnités pour accidents du travail
- Utilisation annuelle des congés de maladie (moyenne et médiane)
- Demandes d'invalidité à long terme actives
- Temps total perdu à cause d'une blessure, d'une maladie ou d'une invalidité

ADMINISTRATION DU REVENU

Vue d'ensemble (mission, objectif, personnel)

La **Division de l'administration du revenu** assure l'administration équitable, efficace et efficiente des programmes réglementaires et d'impôt. Elle offre également des conseils d'orientation stratégique et de l'information sur les relations fédérales-provinciales-territoriales en matière de politique fiscale. Elle siège à un certain nombre de comités intergouvernementaux sur des questions d'intérêt commun et travaille en étroite collaboration avec l'Agence du revenu du Canada (ARC). La Division offre également des renseignements opportuns sur les prévisions de recettes fiscales et des estimations pour le Budget principal. Elle est composée de la Direction de la recherche et de la politique de l'administration de l'impôt, de la Direction de la gestion des comptes, de la Direction des services de vérification et d'enquête et de l'Unité de la comptabilité des revenus.

La **Direction de la recherche et de la politique de l'administration de l'impôt** veille au respect des lois ayant trait aux recettes et à l'imposition, principalement pour ce qui est de l'impôt foncier et des taxes à la consommation. Ses principales responsabilités incluent l'analyse des questions d'application de l'impôt, la fourniture d'interprétations et de conseils, et l'élaboration de propositions de modifications législatives.

La **Direction de la gestion des comptes** est chargée de veiller à la prestation efficace des programmes ayant trait aux recettes et à l'imposition, principalement pour ce qui est de l'impôt foncier et des taxes à la consommation. Les principaux domaines de responsabilité comprennent l'inscription des entreprises ainsi que la délivrance de licences et de permis connexes, la facturation et la perception de l'impôt foncier, le traitement des déclarations de revenus et des demandes de remboursement, les fonctions comptables reliées aux recettes; l'élaboration et la mise en œuvre des modifications législatives et la prestation d'un soutien et de conseils d'expert indispensables en matière d'administration des programmes fiscaux.

La **Direction des services de vérification et d'enquête** remplit des fonctions de vérification, d'assurance et de contrôle des remboursements en plus d'assurer la formation, l'inspection et l'information concernant les services liés aux programmes. Elle assure une surveillance de la conformité des activités commerciales visées par les lois désignées, tant au sein du Ministère qu'au nom d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

L'**Unité de la comptabilité des revenus** est chargée de préparer les prévisions et les rapports pour toutes les sources de recettes administrées par la Division de l'administration du revenu ainsi que pour deux programmes de dépenses se rattachant aux recettes au poste Gouvernement général. L'Unité est aussi responsable des activités de fin d'exercice, de la surveillance des contrôles financiers au sein de la Division et de l'exécution d'une analyse financière des programmes, au besoin.

Faits saillants

- Achèvement du projet de modernisation de la vente pour non-paiement d'impôt qui a donné lieu à la modification de la *Loi sur l'impôt foncier*, y compris la révision des échéances administratives, la capacité de vendre des propriétés pour non-paiement d'impôt à l'avenir de manière à récupérer des impôts fonciers impayés et le raccourcissement du délai de rachat de sorte que les acquéreurs pourront améliorer une propriété plus rapidement;
- Importance accordée aux contribuables qui se questionnent sur l'administration des recettes; on a répondu à 48 031 appels, l'objectif étant de régler les questions des contribuables en un seul appel;
- Allègement de l'impôt foncier pour 8 362 propriétaires d'immeubles locatifs résidentiels (de quatre logements ou plus) et d'immeubles non résidentiels (les entreprises et industries) admissibles pour la somme totale de 28,4 millions de dollars pour compenser les récentes augmentations de l'impôt foncier découlant des hausses de l'évaluation;
- Achèvement du projet de modernisation des applications pour remplacer trois applications désoùtes. Amélioration des processus du système de gestion des recettes pour produire des rapports et surveiller la perception fiscale. Les domaines de responsabilité comprennent l'unification des enregistrements, des licences et des permis délivrés aux entreprises en un seul système, lequel permet aussi aux applications actuelles de FCT et de JSP d'accéder aux données;
- Fourniture des services de recherche et d'interprétation fiscale requis par le commissaire de l'impôt pour rendre des décisions sur 151 oppositions à la taxe et au remplaçant du ministre pour rendre des décisions sur 15 appels portant sur la taxe;
- Approbation de 107 entreprises dans le programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises pour des projets totalisant plus de 28 millions de dollars, créant la possibilité d'accorder des crédits d'impôt de plus de 14 millions de dollars; réalisation par l'Unité des vérifications de 531 vérifications restreintes annuelles du crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises;
- Réalisation de 612 enquêtes et de 956 vérifications durant l'année pour la taxe sur les biens personnels désignés et la taxe provinciale sur les véhicules en vertu de la *Loi sur la taxe de vente harmonisée*. Évaluation de taxe supplémentaire de 1,4 million de dollars grâce à ce travail.

BUREAU DU CHEF DE L'INFORMATION

Vue d'ensemble (mission, objectif, personnel)

Le **Bureau du chef de l'information (BCI)** se concentre sur l'information comme ressource précieuse. Il appuie la vision du Ministère en « assurant, au moyen de la technologie, la prestation de services personnalisés de grande valeur aux citoyens et à d'autres intervenants d'une façon harmonieuse, sûre et rentable » en offrant des services et des capacités à la clientèle au sein du gouvernement et au public.

Le BCI est chargé « d'exercer un leadership stratégique dans l'ensemble du gouvernement et de planifier et de surveiller la gestion des renseignements, des technologies, des risques et de l'innovation numérique, de manière à gouverner intelligemment ».

La Division compte quatre secteurs distincts : Bureau numérique, Cybersécurité, Stratégie de télécommunications et Archives provinciales et Gestion de l'information organisationnelle.

Le **Bureau numérique** comprend l'Unité de la stratégie des TI et de la gouvernance, l'équipe de transformation numérique, et l'Unité d'accès à l'information et de protection de la vie privée. La Direction supervise la stratégie Un Nouveau-Brunswick numérique et le soutien provincial aux fins de conformité avec la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* (LDIPVP). Elle remplit de telles fonctions par le processus d'harmonisation stratégique, la participation à des comités directeurs de projet, en tant que champion de l'accès, de la protection de la vie privée et de l'innovation numérique au sein du gouvernement, de l'établissement d'une orientation stratégique, de la formulation de conseils sur les politiques et de l'administration connexe, et de la création de partenariats stratégiques, avec des parties prenantes soit internes soit externes. L'équipe de transformation numérique spécialisée offre des solutions numériques novatrices aux ministères du GNB pour améliorer et moderniser la prestation de leurs services.

La **Direction de la cybersécurité** a été formée directement à la suite de l'accent mis sur la cybersécurité dans la stratégie Un Nouveau-Brunswick numérique. Elle voit à la gouvernance, à la surveillance et à l'élaboration de politiques quant à la cybersécurité pour le GNB tout en offrant des services opérationnels dans les domaines de l'évaluation des cyber risques, des enquêtes judiciaires et de l'analyse de la vulnérabilité. L'équipe gère aussi le Centre des opérations de sécurité du GNB, qui est responsable de la protection continue contre les cyberattaques 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Une stratégie sur la cybersécurité a été élaborée pour appuyer ce travail.

L'**Unité de la stratégie de télécommunications** se fait le défenseur de l'amélioration du service cellulaire et de celui à large bande dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick pour permettre aux gens qui y vivent de mener une vie branchée et productive, s'assurant que les entreprises en milieu rural peuvent participer à l'économie moderne et que le gouvernement peut fonctionner avec efficacité et efficience en ligne. Pour ce faire, l'Unité collabore avec le secteur privé, des ministères fédéraux et d'autres ministères provinciaux.

La **Direction des archives provinciales et de la gestion de l'information organisationnelle** offre des services au public pour satisfaire aux obligations du gouvernement en vertu de la *Loi sur les archives provinciales*. Ainsi, les Archives provinciales recueillent, préservent et mettent à la disposition aux fins de la recherche, des documents et des dossiers portant sur l'histoire du Nouveau-Brunswick. Elles fournissent l'information et l'authentification au gouvernement et à la population du Nouveau-Brunswick dans une grande variété de secteurs. Vues comme étant au service des industries du patrimoine uniquement, les Archives sont tout autant une chaîne d'approvisionnement pour le système juridique, la construction, le tourisme, les gouvernements locaux, les organismes sans but lucratif et les entreprises médiatiques.

L'**Unité de gestion de l'information organisationnelle** offre des conseils et de l'aide dans la gestion des documents et de l'information aux ministères, aux organismes, aux sociétés et aux commissions du gouvernement. En vertu de la loi provinciale, les politiques et les procédures relatives à la gestion des documents s'appliquent à tous les documents, sous toute forme, qui sont créés ou reçus dans l'administration des affaires publiques.

Faits saillants

- Coorganisation de l'exposition du Musée des beaux-arts Beaverbrook mettant en valeur des œuvres d'art tirées d'archives;
- Traitement d'un lot d'images tirées de médias numériques désuets, un total de 6 840 disques compacts, disques durs, clés USB, etc.;
- Lancement et mise à jour de la stratégie Un Nouveau-Brunswick numérique destinée à l'effectif du GNB et à la population du Nouveau-Brunswick;
- Fin de la révision planifiée de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*;
- Élaboration d'un protocole en matière d'atteinte à la vie privée destiné au Ministère;
- Élaboration et distribution d'un guide et d'un gabarit portant sur l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée destinés aux membres du personnel de la partie 1;
- Réalisation d'une nouvelle évaluation de la maturité de la cybersécurité basée sur le cadre du National Institute of Standards and Technology (NIST);
- Tenue d'un exercice sur table sur la cybersécurité de haut niveau afin d'améliorer l'état de préparation du GNB en matière de cybersécurité;
- Déploiement soutenu et continu de la formation et de la sensibilisation sur la cybersécurité; 8 588 autres membres du personnel s'étant inscrits à la formation en ligne sur la cybersécurité destinée aux parties 1 et 2;
- Achèvement de l'élaboration du Système de conception numérique provincial et instauration de Normes pour les services numériques;
- Élaboration et lancement du Programme de remise pour Internet par satellite en régions éloignées visant à améliorer l'accès à Internet aux populations vivant dans les régions rurales qui n'ont pas actuellement de connexion haute vitesse ou qui ne prévoient pas en avoir;
- Collaboration avec le gouvernement du Canada pour inscrire plus de 27 000 foyers en région rurale admissibles au Fonds pour la large bande universelle fédéral.

Indicateurs de rendement clés

- Le nombre de demandes de renseignements et de services traitées par rapport à l'accès à l'information; 232
- Le nombre de visiteurs aux Archives provinciales; 1 858
- Le nombre de demandes de recherche aux Archives provinciales; 4 048
- Le nombre de documents reçus au Dépôt des documents du gouvernement; 7 505 boîtes entrées, 6 587 boîtes sorties, 9 735 demandes de recherches documentaires par des ministères
- Le nombre d'évaluations de la cybersécurité; 31
- Le nombre d'utilisateurs formés en cybersécurité; 18 214
- Le nombre d'utilisateurs formés en protection de la vie privée; 1 882

GESTION DE LA TRÉSORERIE ET POLITIQUE FISCALE

Vue d'ensemble (mission, objectif, personnel)

La **Division de la gestion de la trésorerie et de la politique fiscale** est responsable du financement du GNB et des sociétés de la Couronne, de la gestion du Fonds consolidé et du service de la dette publique, de l'investissement et de l'administration de divers fonds dédiés ainsi que de la fourniture d'analyse et de conseils sur la stratégie financière et la gestion des risques.

Elle fournit des conseils d'orientation stratégique, des analyses et de l'information sur les politiques fiscales, financières et budgétaires, les relations fiscales intergouvernementales et l'économie. La Division offre des conseils et formule des recommandations concernant l'analyse, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques fiscales du GNB. Elle est responsable de l'élaboration et de la surveillance du plan budgétaire et du cadre financier pluriannuel, de la coordination de la rédaction et de la production du discours annuel sur le budget, des rapports financiers et économiques, ainsi que de la surveillance et des rapports sur le rendement économique du GNB. Elle est également responsable des prévisions économiques et des recettes, de la fourniture de données et d'analyses statistiques et des consultations fédérales-provinciales en matière de fiscalité, des programmes conformément à la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, ainsi que du Régime de pensions du Canada (RPC).

La Division est composée des directions suivantes : Analyse financière, économique et statistique, Politique de l'impôt, Marchés financiers et Gestion bancaire et de la trésorerie.

La **Direction de l'analyse financière, économique et statistique** entreprend les prévisions, la surveillance et l'analyse économiques et des recettes. Elle voit aussi à protéger les intérêts financiers du GNB en fournissant des conseils, des analyses et de l'information stratégiques. La Direction offre aussi des services de recherche, d'analyse et d'information socioéconomiques et démographiques au gouvernement et aux ministères. Parmi ses principales responsabilités, mentionnons la gestion du cadre financier pluriannuel; la rédaction du discours du budget et des documents connexes; les rapports financiers et économiques; la surveillance du plan budgétaire et la production des rapports connexes et la coordination des prévisions de recettes globales du GNB. La Direction participe aussi aux consultations intergouvernementales sur les principaux programmes de transfert du gouvernement fédéral, dont les transferts de péréquation et les transferts en matière de programmes de santé et sociaux, et au maintien continu de ces programmes. Elle prend part également aux consultations intergouvernementales sur le RPC.

La **Direction de la politique de l'impôt** effectue des recherches et des analyses sur des questions ayant trait à la politique fiscale. Elle élabore des options, fournit des renseignements, des conseils et des recommandations sur des questions fiscales, et met en œuvre des mesures législatives qui appuient les priorités du gouvernement sur le plan des politiques de l'impôt. Le travail d'élaboration de la Direction comprend : l'impôt sur le revenu, les taxes à la consommation, l'impôt foncier et d'autres taxes. Elle est responsable notamment des consultations fédérales-provinciales sur les questions fiscales et de la négociation avec le gouvernement fédéral concernant les ententes fiscales entre le Canada et le Nouveau-Brunswick.

La **Direction des marchés financiers** est chargée d'élaborer des stratégies annuelles d'emprunt à long terme ainsi que de garantir, de négocier, d'exécuter, de régler et de déclarer la dette obligataire. Cela comprend l'exécution et la gestion des instruments connexes au besoin, comme

le taux d'intérêt, la couverture de risque de devises étrangères et les produits dérivés. Les relations et les communications continues avec les intervenants et les investisseurs font partie intégrante de la gestion de la dette. La Direction est chargée de l'élaboration de politiques et de stratégies, de l'investissement et des rapports relatifs aux fonds d'amortissement et aux fonds en fiducie. Elle est aussi chargée de réaliser des analyses et de donner des conseils sur les politiques financières et comptables. La Direction fait aussi la liaison avec les agences de notation.

La **Direction de la gestion bancaire et de la trésorerie** est responsable de la gestion et de la conciliation de la trésorerie du Fonds consolidé et de divers fonds dédiés. La Direction agit à titre de perceptrice des recettes pour le compte du GNB, initie les opérations de change, émet des dettes à court terme sous forme de bons du Trésor, négocie et gère les conventions bancaires, exploite les sociétés de financement de la Couronne, fait les prévisions du service de la dette publique et en assure le suivi, s'assure que les intérêts et les paiements de capital sur la dette sont versés en temps opportun et donne des conseils sur les politiques financières et comptables, en plus d'effectuer des analyses connexes.

Faits saillants

- Appui au gouvernement dans des dossiers clés, y compris une stratégie du logement, l'abordabilité des logements et le financement fédéral en matière de santé;
- Dépôt de projets de loi afin de réduire les taux d'imposition sur le revenu des particuliers et d'impôt foncier provincial, d'accorder aux gouvernements locaux plus de souplesse pour fixer l'impôt foncier et d'éliminer la taxe provinciale sur le carbone;
- Responsable de négocier, de structurer, d'exécuter et de conclure du financement à long terme de 1,9 milliard de dollars canadiens par l'intermédiaire de sept financements par emprunt à long terme;
- Contribution à la préparation des modules de PRO portant sur les comptes créditeurs, la planification et la budgétisation.

AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

Vue d'ensemble (mission, objectif, personnel)

La **Division des affaires budgétaires et financières** a pour mission de favoriser l'utilisation efficace et efficiente des ressources financières du gouvernement et de fournir des services de secrétariat au Conseil du Trésor. Elle y parvient au moyen de deux secteurs d'activité principaux : la préparation des budgets et la surveillance des dépenses, et les services de secrétariat au Conseil du Trésor.

La **Direction de la surveillance des budgets et des dépenses** joue un rôle déterminant dans l'élaboration des budgets de dépenses et la mise en œuvre des plans de dépenses pluriannuels conformément aux objectifs financiers fixés par le gouvernement.

Ces plans font l'objet d'une surveillance continue, ce qui permet de prévenir les changements dans les prévisions financières et d'y réagir de façon appropriée.

La **Direction du secrétariat du Conseil du Trésor** fournit des services de secrétariat au Conseil du Trésor et fait la liaison entre le Conseil et les ministères et organismes du gouvernement. Son équipe consulte les ministères et organismes au sujet des questions qui sont portées à l'attention du Conseil. Ces questions sont analysées pour déterminer les incidences sur les ressources financières et humaines ainsi que les renseignements supplémentaires dont les membres du Conseil pourraient avoir besoin pour prendre des décisions éclairées.

Faits saillants

- Coordination de la préparation du budget de dépenses de capital de 2023-2024 déposé le 6 décembre 2022 et du budget principal déposé le 21 mars 2023;
- Appui à la Division de la gestion de la trésorerie et de la politique fiscale dans la préparation du discours du budget;
- Rédaction de mises à jour financières trimestrielles en collaboration avec la Division de la gestion de la trésorerie et de la politique fiscale et le Bureau du contrôleur, et réalisation d'une analyse des dépenses pour rédiger la section des principaux écarts des états financiers de la province;
- Fourniture de services de secrétariat à environ 90 réunions du Conseil du Trésor, dont certaines étaient des réunions communes avec d'autres comités du Cabinet, ce qui s'est traduit par la communication de 364 décisions aux ministères et aux organismes. En comparaison, tenue de 90 réunions et rendu de 276 décisions du Conseil du Trésor au cours de l'exercice précédent.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

	BUDGET TOTAL*	DONNÉES RÉELLES 2022- 2023	ÉCART	% DU BUDGET
BDPRH	6 397 757	6 485 563	(87 806)	101 %
Bureau du contrôleur	3 175 780	2 388 986	786 794	75 %
BCI	7 657 346	8 035 636	(378 290)	105 %
Affaires budgétaires et financières	883 397	834 474	48 923	94 %
Services généraux	5 840 078	5 642 898	197 180	97 %
Gestion de la trésorerie et Politique fiscale	2 789 650	2 369 684	419 966	85 %
Administration du revenu	5 660 977	5 392 614	268 363	95 %
FCT	32 404 985 \$	31 149 855 \$	1 255 130 \$	96 %

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE DOTATION

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel en 2021-2022 pour le ministère des FCT.

NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES EN DATE DU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE		
TYPE D'EMPLOYÉ	2022	2021
Permanent	281	290
Temporaire	43	36
TOTAL	324	326

En 2022, le Ministère a affiché 71 concours, soit 62 concours ouverts (publics) et 9 concours restreints (internes). (Le même concours est affiché en interne et à l'externe.)

En 2023, le Ministère a affiché 69 concours, soit 60 concours ouverts (publics) et 9 concours restreints (internes). (Le même concours est affiché à l'interne et à l'externe.)

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : un niveau d'expertise et de formation poussé; un haut niveau de compétences techniques; l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le Programme offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel.	16(1)a)	6
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux	16(1)b)	10

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
	quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.		
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régies de la santé) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	9
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	6
Nomination d'élèves et d'apprentis à un poste permanent	Les élèves pour les emplois d'été, les élèves de niveau universitaire ou collégial de programmes Coop où les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant l'existence de favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère des FCT et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombud.

RÉSUMÉ DES PROJETS DE LOI ET DES ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

PROJET DE LOI N°	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
79	<i>Loi concernant la vente au détail du cannabis</i> Chapitre-5.pdf (gnb.ca)	1 ^{er} avril 2022	Une nouvelle loi et des modifications législatives, et la mise en place d'un système provincial de délivrance de permis et d'application de la loi se traduiront par l'ajout de dispositifs de protection tout en procurant suffisamment de souplesse à Cannabis NB pour étendre son modèle et lutter contre le nombre croissant d'opérations illicites.
86	<i>Loi spéciale de 2022 portant affectation de crédits</i> Chapitre-7.pdf (gnb.ca)	10 juin 2022	Les montants affectés conformément à l'article 28 de la <i>Loi sur l'administration financière</i> au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022 sont de 316 281 940 \$.
87	<i>Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants</i> Chapitre-8.pdf (gnb.ca)	10 juin 2022	Modifications à la <i>Loi de la taxe sur l'essence et les carburants</i> afin d'augmenter la taxe sur les produits émetteurs de carbone de l'année précédente.
88	<i>Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs</i> Chapitre-9.pdf (gnb.ca)	10 juin 2022	Modifications à la <i>Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs</i> afin de modifier la date butoir du dépôt du budget par FCNB pour qu'elle coïncide avec la livraison de son plan d'affaires.
89	<i>Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier</i> Chapitre-10.pdf (gnb.ca)	10 juin 2022	Modifications à la <i>Loi sur l'impôt foncier</i> afin de réduire les taux d'impôt foncier provincial sur une période de trois ans, à compter de l'année d'imposition de 2022.
101	<i>Loi de 2022-2023 portant affectation de crédits</i> Chapitre-22.pdf (gnb.ca)	10 juin 2022	Il peut être prélevé sur le Fonds consolidé une somme ne dépassant pas au total 10 071 893 000 \$ qui servira à subvenir aux diverses charges et dépenses des services publics du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, auxquelles il n'est pas autrement pourvu.

PROJET DE LOI N°	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
102	<i>Loi supplémentaire de 2020-2021 (2) portant affectation de crédits</i> Chapitre-23.pdf (gnb.ca)	10 juin 2022	Il peut être prélevé sur le Fonds consolidé une somme ne dépassant pas au total 11 056 538,01 \$ qui servira à subvenir aux diverses charges et dépenses des services publics du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, auxquelles il n'est pas autrement pourvu.
117	<i>Loi concernant les biens industriels lourds</i> Chapitre-38.pdf (gnb.ca)	10 juin 2022	Modifications visant à établir une nouvelle classification de biens industriels lourds et à conférer aux gouvernements locaux et aux districts ruraux le pouvoir de fixer un taux associé audit bien.
2	<i>Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier</i> Chap-42.pdf (gnb.ca)	16 décembre 2022	Modifications à la <i>Loi sur l'impôt foncier</i> afin de simplifier et de moderniser le processus de vente pour non-paiement d'impôt.
9	<i>Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier</i> Chap-49.pdf (gnb.ca)	16 décembre 2022	Modifications à la <i>Loi sur l'impôt foncier</i> afin d'accélérer la réduction graduelle sur trois ans des taux d'impôt foncier provincial prévue dans une loi adoptée au printemps de 2022.
10	<i>Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick</i> Chap-50.pdf (gnb.ca)	16 décembre 2022	Modifications à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick</i> afin de réduire les taux d'imposition sur le revenu des particuliers du Nouveau-Brunswick, à compter de l'année d'imposition 2023 et pour les années suivantes.
28	<i>Loi supplémentaire de 2022-2023 (1) portant affectation de crédits</i> Chap-65.pdf (gnb.ca)	16 décembre 2022	Il peut être prélevé sur le Fonds consolidé une somme ne dépassant pas au total 373 129 000,00 \$ qui servira à subvenir aux diverses charges et dépenses des services publics, du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, auxquelles il n'est pas autrement pourvu.

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
Règlement 2022-21 pris en vertu de la <i>Loi sur la Fonction publique</i> 2022-21.pdf (gnb.ca)	5 avril 2022	Modifications au <i>Règlement sur les exclusions – Loi sur la fonction publique</i> afin de suspendre les délais pour les périodes de travail à titre occasionnel et temporaire
Règlement 2022-34 pris en vertu de la <i>Loi sur la réglementation des jeux</i> 2022-34.pdf (gnb.ca)	22 juin 2022	Modifications au règlement <i>Maîtres des lieux d'exploitation d'appareils de jeux vidéo</i> afin de moderniser le Programme de loterie vidéo et d'accorder plus de souplesse opérationnelle.
Règlement 2022-35 pris en vertu de la <i>Loi sur la réglementation des jeux</i> 2022-35.pdf (gnb.ca)	22 juin 2022	Modifications au <i>Règlement sur les systèmes de loterie vidéo</i> afin d'autoriser la modification du barème de droits en fonction de la catégorie.
Règlement 2022-40 pris en vertu de la <i>Loi sur le permis de détaillants de cannabis</i> 2022-40.pdf (gnb.ca)	30 juin 2022	Règlement visant à établir un nouveau système de permis, d'inspection et d'application de la loi destiné aux détaillants de cannabis du secteur privé.
Règlement 2022-47 pris en vertu de la <i>Loi sur les régimes de pension agréés collectifs</i> 2022-47.pdf (gnb.ca)	27 juillet 2022	Règlement visant à soutenir la mise en œuvre de la <i>Loi sur les régimes de pension agréés collectifs</i> afin d'augmenter le nombre d'options de protection en matière de pensions offertes au Nouveau-Brunswick aux membres du personnel de petites et moyennes entreprises et aux travailleurs et travailleuses autonomes.
Règlement 2022-53 pris en vertu de la <i>Loi sur les commissaires à la prestation des serments</i> 2022-53.pdf (gnb.ca)	30 août 2022	Abrogation du règlement 84-31 fixant le montant des droits puisque le règlement est entré en vigueur le 1 ^{er} septembre 2022.
Règlement 2022-54 pris en vertu de la <i>Loi sur la communication du coût du crédit et sur les prêts sur salaire</i> 2022-54.pdf (gnb.ca)	30 août 2022	Modifications de l'article 4, sous la rubrique « Droits d'enregistrement ».
Règlement 2022-61 pris en vertu de la <i>Loi sur l'évaluation</i> 2022-61.pdf (gnb.ca)	30 août 2022	Modifications de la définition de « biens industriels lourds » et détermination de la période de cinq ans.
Règlement 2022-63 pris en vertu de la <i>Loi sur les prestations de pension</i> 2022-63.pdf (gnb.ca)	22 septembre 2022	Modifications au <i>Règlement général</i> pris en vertu de la <i>Loi sur les prestations de pension</i> afin de moderniser le cadre législatif.
Règlement 2022-69 pris en vertu de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick</i>	29 septembre 2022	Règlement qui fixe les revenus et les déductions, y compris les taux de retenue

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
2022-69.pdf (gnb.ca)		d'impôt provincial pour les paiements forfaitaires.
Règlement 2022-90 pris en vertu de la <i>Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers</i> 2022-90.pdf (gnb.ca)	16 décembre 2022	Modifications de la définition de « prix de référence quotidien » et abrogation de l'annexe A.1.
Règlement 2023-5 pris en vertu de la <i>Loi de la taxe sur l'essence et les carburants</i> 2023-5.pdf (gnb.ca)	31 janvier 2023	Modification afin d'ajouter le critère selon lequel le détaillant à qui une taxe est à payer par un consommateur la perçoit auprès de celui-ci et la remet au percepteur.
Règlement 2023-9 pris en vertu de la <i>Loi sur les ventes de tabac et de cigarettes électroniques</i> 2023-9.pdf (gnb.ca)	21 février 2023	Modification afin d'ajouter les critères relatifs aux affiches, à la preuve d'âge et à la dispense énoncée à l'article 2.2.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS LIÉES AUX LANGUES OFFICIELLES

Introduction

Le ministère des FCT a un grand nombre de mesures à l'échelle du gouvernement qui viennent s'ajouter aux mesures ministérielles. Le Ministère travaille en partenariat avec le ministère des Affaires intergouvernementales (MAI) à la mise en œuvre de stratégies et de plans sur les langues officielles. Le *Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale* a été lancé en juillet 2015. Nota : Le résumé porte sur 2022-2023, à l'époque où le dossier des langues officielles relevait du ministère des FCT. Cette responsabilité a été transférée au Secrétariat aux langues officielles le 1^{er} avril 2023.

Axe 1

Garantir dans toute la province l'accès à un service de qualité égale en français et en anglais :

- Le programme d'accueil et d'intégration du GNB prévoit l'inclusion d'information sur les langues officielles figurant dans la « Liste de contrôle pour l'orientation des nouveaux employés », qui sera signée et conservée dans le dossier de l'employé.
- Le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines (BDPRH) aide les ministères à tenir à jour leurs profils linguistiques pour s'assurer d'offrir les services aux clients dans la langue de leur choix.
- Le BDPRH facilite les évaluations des compétences linguistiques pour tous les postes bilingues dans la partie 1 (compréhension de l'écrit, expression écrite et expression orale). Les évaluations des compétences linguistiques sont aussi réalisées pour tous les membres du personnel du GNB qui suivent une formation linguistique (au début et à la fin de la période) pour vérifier les progrès des élèves.

Axe 2

Un environnement et un cadre qui encouragent tous les membres du personnel à parler la langue officielle de leur choix dans le milieu de travail :

- La politique et les lignes directrices sur la langue de travail sont à la disposition de tous les membres du personnel et comprennent des renseignements détaillés sur les langues officielles, comme le *Guide sur la tenue de réunions bilingues efficaces*.
- Le Sondage sur l'expérience des employé(e)s du GNB demande aux membres du personnel leur niveau de satisfaction quant à l'utilisation de la langue de leur choix au travail.

Axe 3

S'assurer que les politiques et les programmes gouvernementaux nouveaux et révisés ont tenu compte des réalités des collectivités de langue officielle de la province (promotion des langues officielles) :

- Le gouvernement continue de veiller à ce que le bilinguisme officiel fasse partie des valeurs fondamentales des services publics et soit clairement intégré dans le code de déontologie des employés des services publics.

Axe 4

S'assurer que le personnel de la fonction publique possède une bonne connaissance et une bonne compréhension de la *Loi sur les langues officielles*, des politiques et des règlements pertinents de même que des obligations du gouvernement du Nouveau-Brunswick en matière de langues officielles :

- La politique et les lignes directrices sur la langue de service sont à la disposition de tous les membres du personnel du GNB. Cela comprend des exemples d'offre active de services dans les deux langues officielles sur les mots de bienvenue des messages électroniques, la configuration de la messagerie électronique, la correspondance, les services électroniques, le service en personne, etc.
- En partenariat avec le MAI, la communauté de pratique de la coordination des langues officielles et la communauté de pratique de la coordination de la formation en langue seconde se sont rencontrées et ont communiqué régulièrement au sujet des langues officielles.

Conclusion

Les langues officielles continuent d'être une priorité de FCT. Les discussions se poursuivent avec le MAI pour continuer d'établir les priorités en matière de langues officielles.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Section 1 – Comprend l'exercice en cours et l'exercice précédent.

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS
	TOTAL
Volume III – Audit financier 2022 (publié en novembre 2022) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2022V3/Agrepf.pdf	9
Volume I – Audit de performance 2022 (publié en juin 2022) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2022V1/Agrepf.pdf	14
Volume I – Audit de performance 2021 (publié en octobre 2021) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2021v1/Agrepf.pdf	5
Volume II – Audit de performance 2021 (publié en février 2022) https://www.agnb-vgnb.ca/content/agnb-vgnb/fr/publications/rapports/annee/2021.html#2021V3=Page9&2021V2=Page5&2021V1=Page1	1
Volume III – Audit financier 2021 (publié en février 2022) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2021v3/agrepf.pdf	9

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>Volume III – Audit financier 2022 (publié en novembre 2022) – Chapitre 4</p> <p>4.15 Nous recommandons au Bureau du contrôleur de continuer de revoir et d'améliorer son analyse comptable d'Énergie NB afin qu'elle tienne compte notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des prévisions de bénéfices nets d'Énergie NB; • des coûts estimés des travaux de remise en état du barrage de Mactaquac; • de la date cible fixée pour atteindre le ratio d'endettement de 80/20 exigé par la <i>Loi sur l'électricité</i>; • de l'incidence des changements apportés à la <i>Loi sur l'électricité</i>. 	<p>Le Bureau du contrôleur mettra à jour l'analyse comptable liée à la classification d'Énergie NB en tant qu'entreprise publique, comme il l'a fait au cours des cinq derniers exercices. L'analyse continuera de tenir compte des caractéristiques de la définition d'entreprise publique, conformément aux normes comptables du secteur public, chapitre SP 1300 – Périmètre comptable du gouvernement.</p> <p>Cette recommandation est en cours.</p>
<p>Volume III – Audit financier 2022 (publié en novembre 2022) – Chapitre 4</p> <p>4.26 Nous recommandons que le Bureau du contrôleur examine le rapport SOC 1 de type 2 prévu de Vestcor sur les contrôles pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 avant l'audit des comptes publics de 2022-2023.</p> <p>4.27 Nous recommandons également que le Bureau du contrôleur assure le suivi de toute exception ou irrégularité relevée dans le rapport, en particulier celles qui touchent toute entité faisant partie du périmètre comptable du gouvernement.</p>	<p>Le Bureau du contrôleur, dans le cadre de ses activités régulières liées aux organisations de services, examinera le rapport SOC 1 de type 2 transmis par Vestcor.</p> <p>Cette recommandation est en cours.</p>

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>Volume III – Audit financier 2022 (publié en novembre 2022) – Chapitre 4</p> <p>4.31 Nous recommandons que le Bureau du contrôleur (de concert avec le ministère des Finances et du Conseil du Trésor) examine et mette à jour au besoin les politiques AD-6402 – Approbation des paiements et AD-6405 – Cartes d’achat du Manuel d’administration pour qu’elles tiennent compte des processus et de la technologie actuels.</p>	<p>Ces politiques ont été révisées et mises à jour en fonction des processus utilisés dans la nouvelle solution de planification des ressources organisationnelles (PRO), Oracle Fusion. Les politiques ont été communiquées aux ministères sous forme d’ébauche. La version remaniée de la politique AD-6402 sera ajoutée au Manuel d’administration en avril 2023.</p> <p>Cette recommandation est en cours.</p>
<p>Volume III – Audit financier 2022 (publié en novembre 2022) – Chapitre 4</p> <p>4.32 Nous recommandons que le Bureau du contrôleur informe les ministères de ce qui est exigé en vertu de ces nouvelles politiques, particulièrement en ce qui concerne les systèmes de paiement externes.</p>	<p>Une formation a été offerte aux utilisateurs d’Oracle Fusion dans le cadre de la mise en œuvre du projet. L’intranet du gouvernement comprend un site sur la planification des ressources d’entreprise qui fournit des guides de l’utilisateur, des outils de travail et des vidéos de formation expliquant les procédures et les processus à suivre dans les nouveaux systèmes Oracle Fusion, notamment en ce qui a trait aux paiements.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>Volume III – Audit financier 2022 (publié en novembre 2022) – Chapitre 4</p> <p>4.36 Nous recommandons au Bureau du contrôleur de veiller, de concert avec les ministères, à ce que les opérations soient comptabilisées correctement et que les rapprochements de comptes de fin d'exercice soient bien préparés.</p>	<p>Le Bureau du contrôleur reconnaît qu'il y a des points à améliorer dans la préparation des rapprochements comptables et la comptabilisation des transactions inhabituelles. Comme l'a souligné le Bureau du vérificateur général, même si la comptabilisation de certaines opérations a posé certains problèmes cette année, elle n'a pas entraîné d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés.</p> <p>Le Bureau du contrôleur poursuivra sa collaboration avec les ministères en leur fournissant des directives ou de la formation complémentaire le cas échéant et si besoin est, dans une optique d'amélioration continue.</p> <p>Cette recommandation est en cours.</p>
<p>Volume III – Audit financier 2022 (publié en novembre 2022) – Chapitre 4</p> <p>4.39 Nous recommandons à nouveau au Bureau du contrôleur de prendre l'initiative de modifier la <i>Loi sur l'administration financière</i> et d'établir un échéancier qui assurera l'achèvement des travaux en 2023.</p>	<p>Le Bureau du contrôleur, FCT, travaille à mettre à jour la <i>Loi sur l'administration financière</i>.</p> <p>Cette recommandation est en cours.</p>
<p>Volume III – Audit financier 2022 (publié en novembre 2022) – Chapitre 4</p> <p>4.56 Nous recommandons au ministère des Finances et du Conseil du trésor de veiller à ce que le Bureau du contrôleur ajoute un autre niveau d'examen interne ou externe lorsqu'il comptabilise des opérations nouvelles ou inhabituelles liées aux impôts fonciers. La preuve de la tenue de cet examen doit être conservée aux fins d'audit.</p>	<p>FCT souscrit à cette recommandation et mettra en œuvre un processus d'examen par le Bureau du contrôleur en cas de transactions inhabituelles, pour s'assurer qu'elles sont adéquatement comptabilisées.</p> <p>Cette recommandation est en cours.</p>

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>Volume I – Audit de performance 2022 (publié en juin 2022) – Chapitre 3</p> <p>3.32 Nous recommandons au ministère des Finances et du Conseil du Trésor de réévaluer la structure opérationnelle du Régime afin de déterminer s’il existe un modèle de gouvernance plus efficace.</p>	<p>FCT est satisfait de la structure opérationnelle actuelle. Bien que d’autres options soient possibles, la structure actuelle vise l’équilibre entre l’autorité gouvernementale, la voix des membres du personnel et de l’employeur et une approche responsable en matière de dépenses. Aucune autre mesure ne sera prise à l’égard de cette recommandation.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>
<p>Volume I – Audit de performance 2022 (publié en juin 2022) – Chapitre 3</p> <p>3.33 Nous recommandons au ministère des Finances et du Conseil du Trésor, à la lumière du résultat de la recommandation 3.32 ci-dessus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de mettre à jour la structure opérationnelle du Régime afin d’y inclure toutes les parties qui participent à son administration; • de consigner et de communiquer les rôles et responsabilités de toutes les parties; • de veiller à ce que les politiques et procédures soient consignées, approuvées et suivies. 	<p>FCT a amorcé un projet sur les rôles et responsabilités qui soutiendra le recensement de tous les intervenants, de même que leurs responsabilités et rôles respectifs. FCT procède aussi à la modernisation de la politique de gouvernance avec le Comité permanent sur les régimes d’assurance (CPRA).</p> <p>Le CPRA de FCT soumettra la politique de gouvernance du Comité à l’examen et à l’approbation du Conseil du Trésor.</p> <p>Cette recommandation est en cours.</p>

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>Volume I – Audit de performance 2022 (publié en juin 2022) – Chapitre 3</p> <p>3.43 Nous recommandons au ministère des Finances et du Conseil du Trésor d'évaluer la conception du Régime et de mettre en œuvre des options qui permettraient d'éviter les soldes déficitaires majeurs et les frais d'intérêt connexes.</p>	<p>Le déficit qu'affiche le Régime s'explique par des demandes d'indemnisations plus importantes que ce qu'avaient initialement prévu les actuaires de Croix Bleue Medavie (CBM) et que ce qu'avait « approuvé » le CPRA. Ce dernier fera équipe avec CBM pour analyser les projections et continuera à formuler des recommandations de modifications à la structure du Régime ou d'ajustements de primes, le cas échéant. Le déficit est une responsabilité partagée de l'employeur et des employés membres.</p> <p>Le gouvernement provincial a versé une contribution forfaitaire de 5 175 M\$ en date d'avril 2022 pour aider à pallier le déficit et éviter les paiements d'intérêts à venir.</p> <p>Le Conseil du Trésor a approuvé une modification à la conception du Régime pour avril 2022 relativement aux coûts de certains médicaments spécialisés, ce qui devrait permettre des économies d'environ 1 M\$ par année.</p> <p>FCT examinera les procédures relatives aux flux de trésorerie pour cibler les possibilités de réduire davantage les frais d'intérêt.</p> <p>Cette recommandation est en cours.</p>

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>Volume I – Audit de performance 2022 (publié en juin 2022) – Chapitre 3</p> <p>3.48 Nous recommandons au ministère des Finances et du Conseil du Trésor d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de limitation des coûts pour stabiliser les coûts tout en assurant la viabilité à long terme du Régime.</p>	<p>Le CPRA de FCT évalue continuellement les stratégies de limitation des coûts (p. ex. sélection de spécialités, substitution obligatoire des médicaments génériques, options de copaiement, approvisionnement de 90 jours, produits biosimilaires par rapport aux produits biologiques, etc.) et fait des recommandations annuelles au Conseil du Trésor.</p> <p>Bien que FCT fasse confiance à l'arrangement actuel, le Ministère examinera les possibilités et réévaluera les coûts des options de regroupement des options d'assurance.</p> <p>Bien que la stratégie globale du CPRA et du Conseil du Trésor soit de s'efforcer constamment de concilier l'accessibilité financière et la viabilité du régime, FCT discutera de la possibilité de mettre en place une stratégie mieux documentée comme il se doit.</p> <p>Cette recommandation est en cours.</p>
<p>Volume I – Audit de performance 2022 (publié en juin 2022) – Chapitre 3</p> <p>3.53 Nous recommandons au ministère des Finances et du Conseil du Trésor, en consultation avec le Comité permanent sur les régimes d'assurance, d'établir un processus de gestion des risques, y compris une évaluation indépendante des pratiques de gestion des risques liés aux tiers.</p>	<p>Bien que FCT reçoive annuellement l'audit tiers de CBM et que CBM ait des mesures de contrôle interne et procède à des audits internes, FCT travaillera avec CBM afin de mieux comprendre les possibilités supplémentaires relativement aux risques de fraude et aux fausses réclamations.</p> <p>FCT discutera avec Vestcor de la possibilité de fournir un audit annuel au CPRA à des fins d'examen.</p> <p>FCT travaillera de concert avec le Bureau du contrôleur afin de cibler et d'établir un processus plus robuste de gestion des risques.</p> <p>Cette recommandation est en cours.</p>

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>Volume I – Audit de performance 2022 (publié en juin 2022) – Chapitre 3</p> <p>3.65 Nous recommandons au ministère des Finances et du Conseil du Trésor, en collaboration avec le Comité permanent sur les régimes d'assurance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de préciser la répartition des coûts entre les différents régimes d'avantages sociaux administrés par Vestcor; • de s'assurer que les dépenses de Vestcor sont admissibles et exactes avant le paiement. 	<p>La répartition des coûts est revue annuellement. FCT discutera des possibilités de surveillance du recouvrement des coûts avec le Bureau du contrôleur.</p> <p>Cette recommandation est en cours.</p>
<p>Volume I – Audit de performance 2022 (publié en juin 2022) – Chapitre 3</p> <p>3.72 Nous recommandons au ministère des Finances et du Conseil du Trésor, en collaboration avec le Comité permanent sur les régimes d'assurance, d'établir et de communiquer des objectifs de rendement assortis de paramètres précis pour mesurer le rendement du Régime, y compris les contrats avec des tiers.</p>	<p>Un contrat avec un tiers administrateur (actuellement Vestcor) sera négocié en 2025. Le CPRA et FCT évalueront alors les mesures actuelles et détermineront si des objectifs de rendement supplémentaires s'imposent.</p> <p>Le contrat avec l'administrateur des réclamations (actuellement CBM) sera négocié en 2023. Le CPRA et FCT détermineront alors si des objectifs de rendement supplémentaires s'imposent.</p> <p>Cette recommandation est exécutée. Les négociations ont abouti à des taux de rémunération administratifs moindres et à un gel des taux pour les déplacements, ce qui procurera au Régime des économies considérables. D'autres objectifs de rendement sont en discussion.</p>
<p>Volume I – Audit de performance 2022 (publié en juin 2022) – Chapitre 3</p> <p>3.73 Nous recommandons au ministère des Finances et du Conseil du Trésor de rendre régulièrement compte du rendement du Régime aux principaux intervenants, comme le promoteur et les participants du Régime.</p>	<p>Les communications avec les intervenants clés se poursuivront au moins une fois par an et plus souvent, au besoin.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>Volume I – Audit de performance 2022 (publié en juin 2022) – Chapitre 3</p> <p>3.76 Nous recommandons au ministère des Finances et du Conseil du Trésor de déterminer si l'entente de services de gestion seulement continue d'offrir le meilleur rapport qualité-prix pour le promoteur et les participants du Régime.</p>	<p>FCT et le CPRA se sont renseignés sur les coûts d'un régime entièrement assuré.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>
<p>Volume I – Audit de performance 2022 (publié en juin 2022) – Chapitre 3</p> <p>3.78 Nous recommandons au ministère des Finances et du Conseil du Trésor de vérifier l'information financière figurant dans le rapport annuel de renouvellement du Régime avant de s'y fier pour les modifications recommandées au Régime.</p>	<p>Les tendances sur 5 ans sont fournies par CBM et les tendances sur 10 ans sont livrées par Luedey Consultants Inc. (LCI), le consultant externe du régime. Elles sont analysées semestriellement et annuellement par LCI et le CPRA. Les procès-verbaux des réunions renfermeront plus de détails sur l'analyse, l'évaluation et les discussions.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>
<p>Volume I – Audit de performance 2022 (publié en juin 2022) – Chapitre 3</p> <p>3.80 Nous recommandons au ministère des Finances et du Conseil du Trésor d'analyser périodiquement les données sur les réclamations pour déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les tendances inhabituelles en matière de réclamations; • les fraudes soupçonnées ou d'autres types d'anomalies. 	<p>Bien que FCT reçoive annuellement l'audit tiers de CBM et que CBM ait des mesures de contrôle interne et procède à des audits internes, FCT travaillera avec CBM pour mieux comprendre les possibilités supplémentaires relativement à la surveillance des réclamations et aux rapports connexes.</p> <p>FCT discutera avec l'équipe d'audit interne en vue d'une collaboration relative aux possibilités supplémentaires de surveillance.</p> <p>Cette recommandation est en cours.</p>
<p>Volume I – Audit de performance 2022 (publié en juin 2022) – Chapitre 3</p> <p>3.82 Nous recommandons au ministère des Finances et du Conseil du Trésor de mettre en œuvre un processus par lequel tous les tiers liés au Régime déclarent les conflits d'intérêts au moins une fois par année.</p>	<p>La politique de gouvernance comporte actuellement une politique sur les conflits d'intérêts. Un processus de déclaration annuelle des conflits d'intérêts sera mis en place pour les deux contrats aux tiers.</p> <p>Cette recommandation est en cours.</p>

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>Volume I – Audit de performance 2022 (publié en juin 2022) – Chapitre 3</p> <p>3.85 Nous recommandons au ministère des Finances et du Conseil du Trésor de comparer le rendement du Régime par rapport aux données pertinentes sur les avantages de l'industrie.</p>	<p>Bien qu'il puisse être difficile de comparer le rendement des régimes avec un arrangement portant sur les services de gestion seulement, FCT travaillera avec le CPRA en vue d'explorer des options raisonnables à des fins de comparaison.</p> <p>Cette recommandation est en cours.</p>
<p>Volume III – Audit financier 2021 (publié en février 2022) – Chapitre 4</p> <p>4.16 Nous recommandons au Bureau du contrôleur de revoir et d'améliorer son analyse comptable d'Énergie NB afin qu'elle tienne compte notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. des informations déclarées au chapitre 3 du volume II du Rapport 2020 de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick; 2. des faits importants survenus au cours de l'exercice qui concernent l'entreprise ou ses activités; 3. de la participation du gouvernement aux activités d'Énergie NB; 4. des activités et des décisions de la Commission de l'énergie et des services publics (CESP). 	<p>L'analyse comptable du Bureau du contrôleur de la classification d'Énergie NB comme entreprise publique continue de considérer les caractéristiques de la définition d'une entreprise publique, conformément au Chapitre SP 1300 des normes comptables pour le secteur public – Périmètre comptable du gouvernement. Les éléments cernés par la vérificatrice générale ont été pris en considération dans la préparation de l'analyse pour 2021-2022.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>
<p>Volume III – Audit financier 2021 (publié en février 2022) – Chapitre 4</p> <p>4.25 Nous recommandons au Bureau du contrôleur d'obtenir un rapport d'assurance sur les contrôles mis en place par Vestcor (tel qu'un rapport NCMC 3416) avant d'effectuer l'audit des comptes publics 2021-2022.</p>	<p>Le Bureau du contrôleur a obtenu un rapport NCMC 3416 de Vestcor dans le cadre de la vérification des comptes publics 2021-2022.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>Volume III – Audit financier 2021 (publié en février 2022) – Chapitre 4</p> <p>4.33 Nous recommandons au Bureau du contrôleur de collaborer avec le ministère du Développement social afin que :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les produits du Projet pilote sur les aînés en santé soient comptabilisés uniquement lorsque les conditions de l'accord conclu avec l'Agence de la santé publique du Canada sont respectées; 2. le solde des produits reportés du Projet pilote sur les aînés en santé soit inscrit correctement. 	<p>Le ministère du Développement social est en train d'examiner l'accord pour s'assurer que les produits relativement à ce financement unique sont constatés conformément au chapitre SP 3410 des normes comptables pour le secteur public – Paiements de transfert.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>
<p>Volume III – Audit financier 2021 (publié en février 2022) – Chapitre 4</p> <p>4.36 Nous recommandons au Bureau du contrôleur de collaborer avec les ministères à l'amélioration de la qualité des estimations figurant dans les états financiers consolidés.</p> <p>Nous recommandons également à tout le moins que les estimations soient étayées par des données historiques et reposent, s'il y a lieu, sur l'examen des résultats des périodes précédentes.</p>	<p>Le Bureau du contrôleur continue de travailler avec les ministères et de donner une orientation concernant la préparation des estimations utilisées dans les états financiers consolidés.</p> <p>Pendant que les estimations sont préparées, les ministères et le Bureau du contrôleur continueront de déterminer ces montants à l'aide des données pertinentes et fiables qui sont disponibles.</p> <p>Des efforts continueront d'être déployés pour améliorer les documents à l'appui de l'information prise en considération dans la préparation des estimations.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>
<p>Volume III – Audit financier 2021 (publié en février 2022) – Chapitre 4</p> <p>4.39 Nous recommandons à nouveau au Bureau du contrôleur de prendre l'initiative de modifier la <i>Loi sur l'administration financière</i> et d'établir un échéancier qui assurera l'achèvement des travaux en 2022.</p>	<p>Le Bureau du contrôleur a formé une équipe de projet pour mettre à jour la <i>Loi sur l'administration financière</i>.</p> <p>Cette recommandation est en cours.</p>

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>Volume III – Audit financier 2021 (publié en février 2022) – Chapitre 5</p> <p>5.41 Nous recommandons que le SGC élabore et mette en œuvre un processus lui permettant de vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des recettes destinées au Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis. Nous recommandons également que les éléments probants associés à ces travaux soient conservés à des fins d'audit.</p>	<p>La Société de gestion du cannabis (SGC) a travaillé avec ses auditeurs pour déterminer quels aspects du processus actuel de vérification de l'exactitude et de l'exhaustivité des recettes destinées au Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis ne satisfont pas à ses exigences. Le personnel de Cannabis NB a accepté de communiquer de l'information supplémentaire.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>
<p>Volume III – Audit financier 2021 (publié en février 2022) – Chapitre 5</p> <p>5.43 Nous recommandons que la SGC travaille de concert avec le Comité consultatif du Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis pour que ce dernier reprenne ses réunions le plus tôt possible afin d'assurer une gestion et une orientation actives du Fonds.</p>	<p>Les réunions pour gérer activement le fonds ont repris au troisième trimestre de 2021-2022.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>
<p>Volume II – Audit de performance 2021 (publié en février 2022) – Chapitre 3</p> <p>3.49 Nous recommandons au ministère des Finances et du Conseil du Trésor de réviser la Politique sur l'administration de la paie AD-2404 – Rémunération au rendement et primes réoctroyables pour tenir compte des pratiques actuelles du gouvernement.</p>	<p>FCT a révisé la Politique sur l'administration de la paie AD-2404 (Rémunération au rendement et primes réoctroyables) en mars 2022 pour refléter les pratiques du gouvernement.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>
<p>Volume I – Audit de performance 2021 (publié en octobre 2021) – Chapitre 2</p> <p>2.116 ONB et la SDR définiront des cibles précises pour le service Internet en milieu rural et rendront compte publiquement des progrès réalisés.</p>	<p>Opportunités NB (ONB) et la Société de développement régional (SDR) ont travaillé ensemble pour définir des paramètres spécifiques pour le service Internet en milieu rural et coordonneront l'établissement de rapports publics appropriés. Le Bureau du chef de l'information a fourni le soutien technique.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>Volume I – Audit de performance 2021 (publié en octobre 2021) – Chapitre 2</p> <p>2.127 Nous recommandons, pour la phase 2 du financement de la connectivité rurale à Internet, que la SDR instaure une procédure de manière à garantir que les déclarations faites au gouvernement fédéral soient exactes et conformes à l'Entente bilatérale intégrée et qu'aucun coût de la phase 1 ne soit réclamé.</p>	<p>La SDR a un solide processus de gestion de projet en place pour la phase 2. Un gestionnaire de projet ainsi qu'un expert technique ont été affectés au projet pour suivre les progrès et évaluer les demandes de remboursement. Les cadres supérieurs, le gestionnaire de projet et l'expert technique de la SDR et le personnel du Bureau du chef de l'information ont rencontré le gestionnaire de projet des demandeurs chaque mois.</p> <p>Le gestionnaire de projet et l'expert technique de la SDR ont présenté un rapport sur l'avancement du projet lors d'une réunion hebdomadaire avec le groupe technique responsable de la large bande du BCI. Les discussions ont porté sur les problèmes de mise en œuvre et un soutien aux solutions a été obtenu.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>Volume I – Audit de performance 2021 (publié en octobre 2021) – Chapitre 2</p> <p>2.52 Nous recommandons que pour une prestation responsable et transparente des programmes et services gouvernementaux, le Bureau du Conseil exécutif attribue à un organisme précis la responsabilité de chaque engagement stratégique du gouvernement, notamment le financement de la connectivité des régions rurales à Internet.</p>	<p>Le Bureau du Conseil exécutif a affecté des ressources humaines chargées de fournir une surveillance et des conseils concernant les engagements. Le projet spécifique faisant l'objet de la vérification a été approuvé par le gouvernement et confié aux responsables du développement économique d'ONB.</p> <p>Le BCE a pour mandat de travailler avec les ministères pour s'assurer que les engagements sont correctement surveillés, mesurés et rapportés dans le cadre du processus de responsabilisation. Les ministères doivent présenter des rapports sur l'état d'avancement de leurs priorités tous les mois au gouvernement central.</p> <p>À l'avenir, le dossier relatif à la stratégie des services d'Internet à large bande en milieu rural relèvera du Bureau du chef de l'information de Finances et Conseil du Trésor.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>
<p>Volume I – Audit de performance 2021 (publié en octobre 2021) – Chapitre 2</p> <p>2.53 Le Bureau du Conseil exécutif demandera au ministère ou à l'organisme responsable de la connectivité rurale de veiller à ce que dorénavant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • tout financement soit administré par l'intermédiaire d'un programme pour lequel on a clairement défini les résultats escomptés et les critères de mesure du rendement; • on procède à une évaluation des besoins avant l'octroi de tout financement; • les demandes de financement soient validées par une évaluation des besoins de manière à bien concorder avec les besoins réels. 	<p>Le Bureau du chef de l'information (BCI) de Finances et Conseil du Trésor a défini des objectifs de haut niveau et continue de travailler avec les fournisseurs de services pour aligner leur travail sur les résultats souhaités.</p> <p>Le BCI formule des recommandations pour étayer les décisions liées au financement de sorte qu'elles seront alignées sur des résultats précis et sur les lacunes à combler en matière de services. Ce travail est en cours et continuera d'éclairer les décisions futures.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>Volume I – Audit de performance 2021 (publié en octobre 2021) – Chapitre 2</p> <p>2.63. Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif donne pour instruction à l'organisme ou au ministère responsable de veiller à ce que tout nouveau financement pour la connectivité rurale soit l'objet d'un processus concurrentiel et transparent. Cela signifie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lancer des appels d'offres publics; ou • respecter les modalités de financement en vigueur. 	<p>Le gouvernement a récemment approuvé une politique d'aide financière qui s'appliquera aux organisations à but lucratif et qui sera bientôt pleinement mise en œuvre.</p> <p>Le ministère des Finances et du Conseil du Trésor sera chargé d'assurer la surveillance financière centrale de cette nouvelle politique. Les organisations seront soumises à un processus rigoureux et réuniront les critères approuvés.</p> <p>Cette recommandation est en cours.</p>

RECOMMANDATIONS NON MISES EN ŒUVRE	CONSIDÉRATIONS
<p>Volume I – Audit de performance 2022 (publié en juin 2022) – Chapitre 3</p> <p>3.62 Nous recommandons au ministère des Finances et du Conseil du Trésor de déterminer si le contrat d'administration du Régime conclu avec Vestcor assure le meilleur rapport qualité-prix, par exemple en remplissant une demande d'information pour les services de Vestcor.</p>	<p>Le contrat avec Vestcor sera évalué conformément aux politiques d'approvisionnement du GNB en 2025.</p>
<p>Volume III – Audit financier 2022 (publié en novembre 2022) – Chapitre 4</p> <p>4.23 Nous recommandons à nouveau au Bureau du contrôleur d'inciter Vestcor à accorder au vérificateur général un accès sans restriction à l'information relative aux régimes de retraite, y compris celle se rapportant aux Entités de placement Vestcor.</p>	<p>Par la loi, Vestcor n'est pas un agent de la Couronne et a été établie pour fonctionner sans lien de dépendance avec le gouvernement. Le Bureau du contrôleur comprend qu'aucune modification législative n'est prévue pour accorder au vérificateur général un accès sans restriction aux données de Vestcor.</p>

RECOMMANDATIONS NON MISES EN ŒUVRE	CONSIDÉRATIONS
<p>Volume III – Audit financier 2021 (publié en février 2022) – Chapitre 5</p> <p>5.37 Nous recommandons de nouveau que le ministère des Finances et du Conseil du Trésor et la SLJNB remédient au recouvrement des trop-payés non autorisés qui ont été effectués aux Premières Nations avant le 1^{er} janvier 2016 en raison d’une erreur dans le calcul des recettes de jeux.</p>	<p>Le gouvernement a enjoint au ministère des FCT de s’assurer que la question du trop-payé est considérée comme l’élément d’une plus grande stratégie concernant les Premières Nations.</p>

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS	
	TOTAL	MISES EN ŒUVRE
<p>Volume II – Audit de performance 2020 (publié en février 2021) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2020V2/Agrepf.pdf</p>	4	1
<p>Volume III – Audit financier 2020 (publié en février 2021) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2020V3/Agrepf.pdf</p>	9	8
<p>Volume I – Audit de performance 2019 (publié en juin 2019) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2019V1/Agrepf.pdf</p>	8	7
<p>Volume III – Audit financier 2019 (publié en décembre 2019) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2019V3/Agrepf.pdf</p>	8	6
<p>Rapport de la vérificatrice générale 2018 – Volume I (publié en juin 2018) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2018V1/Agrepf.pdf</p>	2	2

RAPPORT SUR LA LOI SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont

l'administrateur principal est responsable. Le ministère des Finances et du Conseil du Trésor n'a reçu aucune divulgation d'acte répréhensible au cours de l'exercice 2022-2023.